

INF1070

Utilisation et administration des systèmes informatiques

Plan de cours

Responsable(s) du cours

Coordination : PRIVAT, Jean
PK-4830
privat.jean@uqam.ca
<http://info.uqam.ca/~privat/>

Enseignement :

TSHEKE SHELE, Johnny
PK-4115
tsheke_shele.johnny@uqam.ca
Groupes : 020

Les étudiants doivent consulter régulièrement leur courriel UQAM, moyen de communication des enseignants avec les groupes-cours.

- Un [canal de discussion](#) en ligne est disponible pour interagir avec les enseignants, démonstrateurs et les autres étudiants.
- Pour les questions d'ordre général, utilisez ce canal Mattermost, attendez un délai de quelques jours avant de relancer. *Aucune question d'ordre général ne sera répondu en privé si elle n'a pas été posée sur le canal de discussion en premier.*
- Pour des questions plus spécifiques, personnelles ou pour relancer, contactez les enseignants par courriel.
- Aucune remise de TP par courriel n'est acceptée.

Le site web officiel du cours est sur [Moodle](#), il contient le matériel du cours (diapositives, vidéos, etc.) et servira pour les évaluations en ligne (examens, quiz, remises de TP, etc.).

Description du cours

Ce cours vise à former les étudiants à l'utilisation éclairée des systèmes informatiques et à introduire les concepts de l'administration de ces systèmes.

Sommaire du contenu

Commandes et applications, gestion des processus, entrées-sorties et leurs redirections, tubes et conduites, fichiers de commandes. Système de fichiers hiérarchiques, types de fichiers, utilisateurs et droits, recherche et expressions régulières, fiabilité et sécurité des systèmes de fichiers. Terminologie, concepts de base et principaux protocoles des réseaux téléinformatiques. Sécurité des réseaux et vie privée. Installation, configuration, sécurisation et mise à jour d'un système informatique. Installation et configuration de services et de serveurs. Supervision et qualité de service.

Modalité d'enseignement

Ce cours comporte une séance obligatoire de laboratoire (2 heures).

Objectif du cours

- Comprendre les bases d'un système informatique, en particulier un système Linux/Unix
- Développer de bonnes pratiques d'utilisation d'un système informatique
- Développer de bonnes pratiques d'administration d'un système informatique

Formule pédagogique

Les exposés magistraux (3h) et les laboratoires (2h) se dérouleront principalement de façon synchrone avec le logiciel Zoom. Ils seront enregistrés et mis à disposition des étudiants inscrits au cours.

Les discussions et débats auront lieu sur Mattermost.

Contenu du cours

- **Chapitre 1 : Introduction.** Présentation du cours, systèmes informatiques, Unix/Linux, ligne de commande. (Semaine 1)
- **Chapitre 2 : Introduction au shell.** Manuel en ligne, commandes et arguments, redirections et tubes, développement en caractères spéciaux. (Semaines 2 et 3)
- **Chapitre 3 : Fichiers.** Répertoires et chemins, manipulation des fichiers, types de fichiers, métadonnées des fichiers, droits et utilisateurs, dates, liens, recherche et filtres, compression, archivage, sauvegarde, fichiers spéciaux, partitions, systèmes de fichiers. (Semaines 3 à 6)
- **Chapitre 4 : Expressions régulières.** Langage et construction, expressions basiques et étendues, captures, recherche et filtres avancés. (Semaines 7 et 9)
- **Chapitre 5 : Administration des systèmes.** Services et démons, gestionnaire de paquets, configuration, client et serveur (exemple : le web), sécurité, ssh. (Semaine 10)
- **Chapitre 6 : Processus.** Caractéristiques et gestion des processus, tâches, signaux, priorité. (Semaine 11)

- **Chapitre 7 : Scripts shell.** Programmes et exécutable, groupes et séquences de commandes, redirections avancées, développements et substitutions, paramètres, variables et variables d'environnement, code de retour et structures de contrôle. (Semaines 12 et 13)
- **Chapitre 8 : Services et réseau.** Internet, modèle en couche, couches réseau, transport et applications, protocoles, sécurité, réseaux locaux, tunnels. (Semaine 14)

Modalités d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
Machine virtuelle Linux et Docker	5%	Semaines 2 à 5
Quiz 1	5%	Semaine 5 (10-11 juin.)
Travail pratique 1	20%	Semaines 4 à 7
Examen intra	20%	29 juin 09 :30 à 12 :30
Quiz 2	5%	Semaine 12 (29-30 juil.)
Travail pratique 2	25%	Semaines 11 à 14
Examen final	20%	17 août 09 :30 à 12 :30

Détails

- Les quiz portent sur toute la matière vue à date.
- Les examens pourront être sous la forme de questions tirées au hasard par Moodle, d'une banque de questions et dure 3h. La série et l'ordre des questions/réponses éventuelles pourraient donc varier d'une personne à l'autre. L'examen portera sur toute la matière vue à date.
- L'enseignant(e) pourrait organiser des entretiens oraux pour valider les résultats obtenus aux travaux, quiz ou examens.
- L'évaluation orale consistera à faire un exercice pratique sous le regard de l'enseignant et/ou à répondre oralement à des questions (type mise en situation ou autre) d'environ 15 minutes. L'entretien se fera sur zoom et sera enregistré, mais ne sera pas diffusé. L'enregistrement sera détruit 6 mois plus tard s'il n'y a pas de contestation de la note.
- Pour les évaluations orales, les étudiants devront prendre rendez-vous et être disponibles durant des plages horaires proposées. Ces plages pourraient être en dehors des heures des cours.
- Les évaluations sur la Machine virtuelle et le Docker consistent à montrer qu'on a réussi à installer un environnement fonctionnel chez soi.
- Le TP1 portera majoritairement sur l'utilisation des commandes shells et la manipulation de fichiers.
- Le TP2 consistera en la mise en situation d'installation, administration et utilisation d'une application concrète.

Règles concernant le seuil de passage

L'étudiant doit obtenir

- Une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 60%

Si ce seuil n'est pas atteint, la mention échec sera automatiquement attribuée au cours.

Séances de laboratoires

Les laboratoires se font principalement dans un environnement Linux et servent à :

- Expérimenter les concepts et outils vus au cours
- Approfondir l'utilisation de certains outils
- Présenter de la matière technique nouvelle qui ne sera pas vue en classe
- Offrir un support pour la réalisation des travaux pratiques

Les laboratoires ne sont pas notés, mais la participation active aux laboratoires est recommandée. En particulier, de la matière uniquement vue en laboratoire pourra faire partie des évaluations.

Les heures de laboratoires pourront être utilisées pour des évaluations synchrones.

Matériel et logiciels utilisés

- Il est indispensable d'avoir accès à un ordinateur pour installer Linux (en système principal, en dual-boot, dans une machine virtuelle, etc.). Un laboratoire sera dédié à l'installation d'une distribution Linux. Le TP2 sera sur un container Docker.
- Dans le cadre du cours, nous utilisons des distributions basées sur Debian (dont Ubuntu), mais la plupart des autres distributions Linux à jour seront acceptables.
- MacOS X comme le Sous-système Windows pour Linux (WSL), n'est pas suffisant pour participer et réussir le cours. Ces systèmes ne sont pas supportés.
- Lors des évaluations orales et des présentations des travaux, les étudiants doivent avoir une webcam et du matériel audio(écouteurs, micro).

Calendrier détaillé du cours

Le calendrier est donné à titre indicatif seulement.

Semaine 1

- Chapitre 1 : Introduction à l'utilisation et à l'administration des systèmes informatiques
- Laboratoire : Installation d'une machine virtuelle Ubuntu

Semaine 2

- Chapitre 2 : Introduction au shell (partie 1)

Semaine 3

- Chapitre 2 : Introduction au shell (partie 2)
- Chapitre 3 : Fichiers (partie 1) - répertoires et manipulation

Semaine 4

- Chapitre 3 : Fichiers (partie 2) - types, taille et droits
- Distribution du sujet du TP1

Semaine 5

- Chapitre 3 : Fichiers (partie 3) - dates et liens
- Quiz noté en ligne (moodle)

Semaine 6

- Chapitre 3 : Fichiers (partie 4) - chercher, compression et archivage, fichiers spéciaux et partitions

Semaine 7

- Chapitre 4 : Expressions régulières (partie 1) - expressions régulières basiques (BRE)
- Remise du TP1

Semaine 8

- Examen intra

Semaine 9

- Chapitre 4 : Expressions régulières (partie 2) - expressions régulières étendues (ERE)
- Correction de l'examen
- Attention à la date limite d'abandon sans mention d'échec

Semaines 10

- Chapitre 5 : Administration des systèmes

Semaines 11

- Chapitre 6 : Gestion des processus
- Distribution du TP2

Semaine 12

- Chapitre 7 : Shell avancé et programmation de scripts shell (partie 1)
- Quiz noté en ligne (moodle)

Semaine 13

- Chapitre 7 : Scripts shell (partie 2) - développement, substitutions, paramètres et variables

Semaine 14

- Chapitre 8 : Introduction aux réseaux

Semaine 15

- Examen final

Médiagraphie

Obligatoire

- [Site web du cours \(Moodle\)](#) : incluant entre autres les diapositives utilisées en classe.
- [Laboratoire](#) : les énoncés des laboratoires, la documentation, etc.

Ressources complémentaires

- [The Linux Command Line](#), par William Shotts, 4e édition, 544 pages. Disponible en ligne, seulement en anglais.
- [The Debian Administrator's Handbook](#), par Raphaël Hertzog and Roland Mas, 512 pages. Disponible en ligne. Existe en français [Le cahier de l'administrateur Debian](#).

- [UNIX and Linux System Administration Handbook](#), par Evi Nemeth, Garth Snyder, Trent R. Hein, Ben Whaley et Dan Mackin, 1232 pages. Disponible à la bibliothèque, en anglais.
- [Les cahiers du débutant, Debian sans se prendre la tête](#), par l'Équipe 3HG, 328 pages. Disponible en ligne en français.

Participation à un cours ou à une activité d'enseignement en ligne

- Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.
- En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.
- Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.
- À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.
- Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.
- Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

Monitorat de programme

Le département d'informatique offre un service de monitorat gratuit s'adressant plus particulièrement aux étudiant.e.s du baccalauréat et du certificat en informatique. Il concerne principalement les cours de base comme INF1070, INF1120, INF1132, INF2120 et INF2171, mais, selon la connaissance du moniteur ou de la monitrice, un support dans d'autres cours peut également être offert.

Objectifs. Permettre aux étudiant.e.s de :

- Bénéficier d'un encadrement par les pairs ;
- Recevoir un suivi personnalisé en cas de difficulté ;
- Profiter d'un soutien supplémentaire à la matière vue en classe ;
- Obtenir un support technique sur les technologies, les outils, les bibliothèques et les logiciels utilisés dans les cours (installation, configuration, utilisation)

Informations.

- Voir <https://info.uqam.ca/aide/> pour la grille horaire et tous les détails
- Le service est généralement disponible à partir de la deuxième semaine
- D'autres plages horaires pourraient être ajoutées en cours de session selon les besoins
- Clavardage en direct : [~monitorat-de-programme](#) (Mattermost)

Politique d'absence aux examens

Reprise d'examen. L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de **caractère exceptionnel**. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant.e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.

Conflits d'horaire. Il est de la responsabilité de l'étudiant.e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. **De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.**

Procédure. L'étudiant.e absent.e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur <http://info.uqam.ca/repriseexamen/>.

Pièces justificatives. Dans le cas d'une absence pour raison médicale, l'étudiant.e doit joindre un certificat médical original et signé par le médecin décrivant la raison de l'absence à l'examen. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le certificat. Une vérification de la validité du certificat pourrait être faite. Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant.e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen ; par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant.e constate qu'un.e étudiant.e a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant.e peut se voir refuser une reprise d'examen.

Pour plus d'informations. Consulter la page <http://info.uqam.ca/politiques>.

Règlement numéro 18 sur les infractions de nature académique (extraits)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche ;
- Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements :

- <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/eviter-plagiat>
- <http://r18.uqam.ca/>

Politique no 16 visant à prévenir et combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour consulter la politique no 16

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir de l'aide, faire une divulgation ou une plainte

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour obtenir la liste des services offerts à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM

<https://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514-987-3185
Local DS-2110

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM

514 987-0348
calacs@uqam.ca
<http://trevepourelles.org>

Service de la prévention et de la sécurité

514-987-3131

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiant.e.s en situation de handicap

Politique. Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiant.e.s en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Responsabilité de l'étudiant.e. Il incombe aux étudiant.e.s en situation de handicap de rencontrer les intervenant.e.s (conseiller.ère.s à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiant.e.s en situation de handicap, professeur.e.s, chargé.e.s de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Service d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap. Le Service d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiant.e.s. Il est fortement recommandé aux de se prévaloir de ces services afin de réussir ses études, sans discrimination. Pour plus d'information, visiter le site de ce service : <https://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Il est important d'informer le SASESH de votre situation le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Par courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <https://vie-etudiante.uqam.ca/>